



Réponse à l'Appel à Projets Programme National «Très Haut Débit» Réseaux d'Initiative Publique

Demande de subvention au Fonds pour la société numérique (FSN)

1- Coordonnées du porteur du projet :

- Département du Jura, représenté par M. Christophe Perny, Président du Conseil général

- Adresse :

Conseil Général du Jura

17, rue Rouget de Lisle

39039 Lons le Saunier Cedex

- Contact : Salima SEGHIR – 03 84 87 35 55 – sseghir@cg39.fr

2- Modalités de consultation du schéma directeur :

Le dossier SDTAN peut être consulté à l'Hôtel du Département dont l'adresse figure ci-dessus.

Pour des renseignements complémentaires ou une version électronique du document, le SDTAN est accessible à l'adresse électronique suivante:

http://www.avicca.org/IMG/pdf/131200_CG39_SDTAN.pdf?bcsi_scan_3dc6e7a1f65d913e=0&bcsi_scan_filename=131200_CG39_SDTAN.pdf

3- Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée

Aménagement Numérique du JURA : Projet opérationnel à 5 ans

Combinaison de déploiement de plaques FTTH et de PRM sur le département

Date : 12/09/2014

Sources : Conseil Général, INSEE, DATAR, Orange

Méthodologie : ON-X

Réalisation cartographique : ON-X



Légende

■ Zones conventionnées / AMII (21 communes)

Communes particulières

■ Pilote FTTH déjà déployées (7 communes)

Collecte totale des NRO

— Orange souterrain existant (3,4 km)

— LFO ou Connectic39 (574 km)

Zone de création d'un réseau de fibre optique

⊕ NRO (10)

⊕ Zone arrière de NRO (10)

⊕ Zone avec réseau câblé (4 communes)

MED par création de PRM (10)

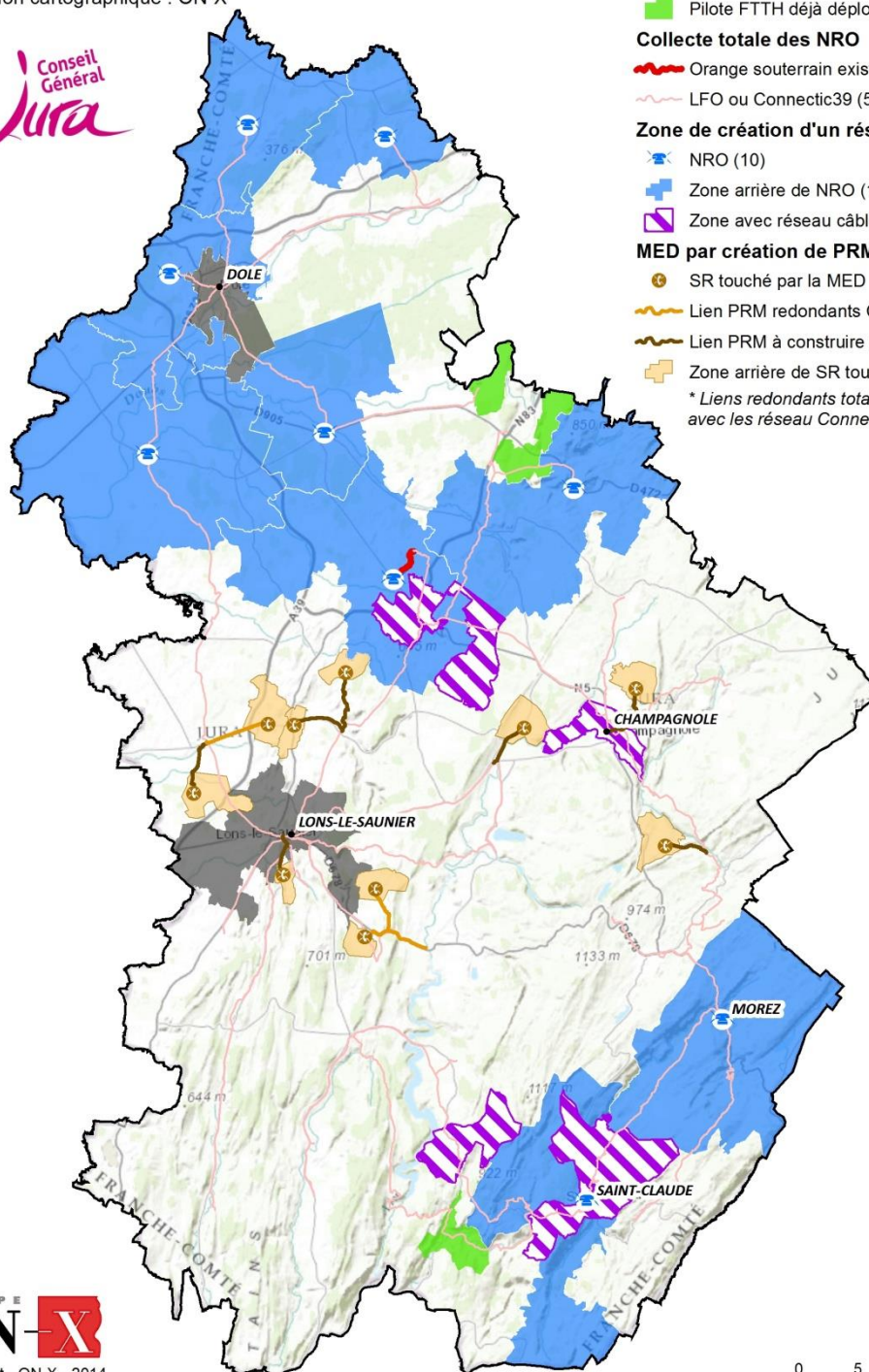
⊕ SR touché par la MED

— Lien PRM redondants Connectic39* (19,4 km)

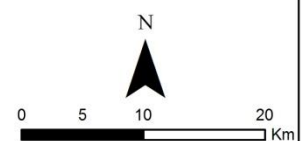
— Lien PRM à construire (34 km)

⊕ Zone arrière de SR touchée par la MED

* Liens redondants totalement ou partiellement avec les réseaux Connectic 39



© Copyright - ON-X - 2014
BD TOPO © IGN



4- Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :

Le projet du Département du Jura, à travers la réalisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, adopté par l'Assemblée Délibérante Départementale du 2 décembre 2013, a fait l'objet d'une action de concertation pour connaître les intentions de déploiement des opérateurs sur le territoire départemental, avec l'objectif d'identifier les projets des opérateurs et leur échéancier permettant une intervention publique en complémentarité des investissements privés.

Si un opérateur tiers souhaite signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à très haut débit, il devra suivre la procédure suivante :

- Courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président du Conseil Général du Jura
- Indication dans ce courrier du périmètre et du nombre de prises concernés
- Planning de réalisation des travaux
- Détail du montant des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée
- Adresse des Points de Mutualisations

Pour tout complément d'information à la présente fiche, prendre contact avec la Mission aménagement numérique du territoire.